

Auxiliaire sanitaire dans l'armée de l'air



Son rôle

- **Participer** à l'ensemble des activités courantes des centres médicaux des armées, aux actions de médecine curative, d'urgence et de prévention au profit des personnels militaires, du personnel civil de la défense et éventuellement de leur famille,
- **Assister le médecin ou l'infirmier** lors des soins, être prêt à s'adapter à toutes les situations et être volontaire pour les missions à l'étranger,
- **Se charger de l'administration** péri-médicale,
- **Conduire** les ambulances,
- **Gérer le matériel** du service médical.

La bonne voie pour vous si

- Vous appréciez la **mobilité et l'action militaire**,
- Vous êtes attiré(e) par le **soin** dans toutes ses dimensions,
- Vous voulez donner un sens particulier à vos compétences sanitaires en étant **au cœur des missions liées à la défense**.

Les conditions d'accès

- Nationalité française,
- Moins de 30 ans à la signature du contrat,
- Niveau scolaire : de fin de classe de 3ème jusqu'à la terminale de l'enseignement général ou technologique, ou titulaire d'un CAP, d'un BEP ou d'un baccalauréat professionnel de la filière médico-sociale, • Être titulaire du permis de conduire B.

La formation

Formation rémunérée dès l'entrée.

1/ **formation militaire** de 8 semaines à Orange (Vaucluse),

2/ attribution du **certificat militaire élémentaire**,

3/ **formation professionnelle complémentaire** de 2 semaines, dans un centre d'instruction spécialisé à la Valbonne.

Les perspectives d'évolution

- De grade d'aviateur jusqu'au grade de caporal-chef après 4 ans de service.

La rémunération

- A l'entrée en école (aviateur) : 1 278 € net

- A l'obtention du grade de caporal : 1 360 € net • A l'obtention du grade de caporal-chef : 1 385 € net

Solde au 1er janvier 2018 pour un célibataire. Montants non contractuels susceptibles de modifications.

Contact pour le département des Yvelines et de l'Essonne :

CIRFA de VERSAILLES – 7, rue des Chantiers – 01 39 25 92 19